



Dossier du BHI No. S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 5/2011  
12 janvier 2011

APPROBATION DE L'EDITION 1.0.0 DE LA S-99

*Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion  
du Registre d'informations géospatiales de la S-100*

Référence : LC du BHI N° 70/2010 du 2 novembre – Recommandation du HSSC visant à ce que l'OHI adopte la S-99 en tant que norme de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction souhaite remercier les 41 Etats membres suivants qui ont répondu à la LC 70/2010 qui proposait l'adoption d'une nouvelle Publication S-99 de l'OHI « *Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100* » : Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Irlande, Italie, Corée (Rép. de), Maroc, Pays-Bas, Norvège, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, Qatar, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, RU, USA et Venezuela.

2 Toutes les réponses ont été favorables à la proposition. La Finlande et la France ont fourni des commentaires substantiels qui sont inclus dans l'Annexe A. Deux Etats membres ont été suspendus, parmi les 80 Etats membres que compte actuellement l'OHI. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise sur les « questions relatives au fonctionnement technique de l'Organisation » est de 40. Par conséquent, l'Edition 1.0.0 de la Publication S-99 – *Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100* est adoptée.

3 Cette nouvelle édition est disponible pour téléchargement sur le site web de l'OHI :

[www.iho.int](http://www.iho.int) > Standards & Publications > Download IHO Publications > S-99

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is written over a white background.

Robert WARD  
Directeur

Annexe A : Commentaires des Etats membres

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

**Finlande**

D'après les informations que nous détenons, le TC 211 de l'ISO envisage de réviser prochainement la norme ISO 19135. Cette révision devrait être étroitement suivie afin de s'assurer que la S-99 sera conforme à la norme révisée.

*Commentaire du BHI : Le BHI/l'OHI sont représentés à la plupart des réunions du TC 211 et suivront la révision de la norme ISO 19135 « Informations géographiques – procédures pour l'enregistrement d'éléments » et son éventuel impact sur la S-99.*

**France**

La France adresse ses félicitations aux membres des groupes de travail ayant contribué au développement de la S-99. En relation avec cette norme, il semble effectivement indispensable, compte tenu de la portée élargie de la S-100, d'amender la résolution 2/2007, démarche déjà lancée par le biais de la LC 87/2010).

---